

GESTION DE DECHETS GENERES PAR L'ACTIVITE DE LA SALLE BLANCHE

Nomenclature : (à compléter par le gestionnaire)

Créé le : 01/01/2001 Révisé le : 11/08/2009

Mots-Clés :	Déchets, salle blanche, cytotoxiques, anticancéreux, DASRI, DAOM
Objet :	Décrire les modalités de tri, de stockage et de traitements des déchets provenant de l'activité de reconstitution en salle blanche
Domaines & secteurs d'application :	Pharmacie, salle blanche, unités de soins concernés par les anticancéreux, service intérieur pour le transport des déchets
<u>Diffusion :</u>	Tous les services prenant en charge des traitements anticancéreux, pharmacie
Références :	 Elimination déchets générés par les traitements anticancéreux, bilan des études R&D – Guide des recommandations – ADEME septembre 2004 Circulaire 678 du 3 mars 1987 relative à la manipulation es anticancéreux en milieu hospitalier. Circulaire DHOS/E4/DGS/SD7B/DPPR 2006-58 du 13 février 2006 relative à l'élimination des déchets générés par les traitements anticancéreux. Décret N° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets. Version consolidée du 16 octobre 2007
Révision :	2011
Groupe de rédaction :	E. DELETIE, Pharmacien, JL LE FOULGOC, responsable logistique
Modalités d'évaluation :	Audit
Dossier :	

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	
Nom, Fonction	Nom, Fonction	Nom, Fonction	
DELETIE Emmanuelle	CAPEYRON Olivier	GARBEZ Edith	Edition du
Pharmacien	Pharmacien hygiéniste	Pharmacien Chef de service	16/04/12
			10/04/12

L'activité de reconstitution des chimiothérapies anticancéreuses génère 2 types de déchets :

- les déchets considérés comme non contaminés :
 - sur-emballages des poches et des dispositifs médicaux stériles (DMS) utilisés pour la reconstitution, la dilution et la présentation de la préparation finale,
 - l'équipement individuel de protection (hormis les gants du manipulateur)
 - textiles non souillés : champs en dehors de la hotte, chiffonnettes d'essuyage...
 - l'emballage secondaire des spécialités pharmaceutiques
 - le système « flip-flop » des flacons.
- les déchets considérés comme contaminés par les cytotoxiques :
 - objets tranchants : aiguilles, prises d'air
 - reliquats de flacons de médicaments utilisés (solutions concentrées)
 - reliquats de poches, seringues et tubulures (solutions diluées) après administration
 - textiles souillés : champs sous la hotte, compresses, gants du manipulateur...
 - DMS : seringues de transfert ...
 - filtres de la hotte à flux d'air laminaire : HEPA, préfiltres
 - médicaments périmées,
 - gants du manipulateur
 - matériel de nettoyage de l'intérieur de la hotte

Chacune de ces catégories sera traitée en fonction de ses caractéristiques selon le schéma suivant :

1- Déchets « non contaminés »

Type de déchets	Stockage intermédiaire	Type de traitement du déchet
Suremballages des poches et	Sac poubelle noir	DAOM
des DMS (1)	« DAOM »	
Texte non souillés (1)	Sac poubelle noir	DAOM
	« DAOM »	

Ils sont déposés dans le sac poubelle noir des déchets assimilés aux ordures ménagères « DAOM ».

2- Déchets « contaminés »

Type de déchets	Stockage intermédiaire	Type de traitement du déchet
Objets tranchants (2)	Conteneur rigide	DASRI(*)
	« récupérateur d'aiguille »	
Reliquats de flacons	Sac jaune	Filière des
cytotoxiques (3)		déchets dangereux (**)
Préparations non administrées	Sac jaune	Filière des
(4)		déchets dangereux (**)
Textiles souillés (5)	Sac jaune	DASRI(*)
DMS souillés (6)	Sac jaune	DASRI(*)
Filtres: HEPA, préfiltres (7)	Sac jaune si la dimension le	Filière des
	permet	déchets dangereux (**)
Médicaments périmés (8)	Sac jaune	Filière des
		déchets dangereux (**)
Gants du manipulateur (9)	Sac jaune	DASRI(*)
Matériel de nettoyage de	Sac jaune	DASRI(*)
l'intérieur de la hotte (10)		

(*) DASRI : déchets d'activité de soins à risques infectieux

Les modalités pratiques de gestion sont les suivantes :

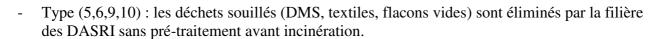
- type (1) : le sac noir est sorti quotidiennement de la salle blanche et jeté dans les containers extérieures des DAOM.
- type (2) : la boite récupératrice d'aiguille est évacuée de dessous la hotte le vendredi en fin de séance de travail dans la filière des DASRI.
- Type (3,4,7,8): Les reliquats de solutions concentrées et par extension les préparations non administrées au patient (contre-ordre médical), ainsi que le filtre de la hotte sont éliminés en suivant la filière spécifique aux déchets dangereux garantissant l'incinération à 1200°C (circulaire du 13 février 2006). Un Bidon spécifique de 30 litres est à disposition en salle blanche.

Les déchets y sont déposés préalablement emballés dans un sac soudé.

L'étiquette « déchets cancérigènes – incinération à 1200°C » est apposée sur le fût.

Le bidon est collecté après fermeture régulièrement par le service intérieur.

Les bidons sont commandés auprès du service intérieur auprès de la société OREDUI-VEOLIA.



Déchets cancérigènes Incinération 1200°C

Les sacs jaunes (filière des DASRI) sont changés tous les jours en salle blanche. Le bidon spéfifique pour les déchets cytotoxiques est remplacé lorsqu'il est plein.

Ils sont stockés 48 heures dans le sas d'entrée du personnel dans un autre sac jaune qui est sorti du sas le mercredi et vendredi de chaque semaine.

A l'extérieur, ils sont étiquetés « PHARMACIE » et stockés *transitoirement* dans le laboratoire (sous une table) en attendant leur collecte par le service intérieur.

^(**) déchets dangereux – incinération à 1200°C